

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Paris : 35 fr.
Poste : 18 fr.
Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 80
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR
23 Juin 1882.

LA CHAMBRE.

Interpellation sur les affaires d'Egypte.

M. Casimir Périer parle, en débutant, des variations diplomatiques de M. de Freycinet et dit qu'il est nécessaire aujourd'hui pour la Chambre de savoir à laquelle de ces différentes politiques le ministère s'est enfin arrêté.

Le ministre a pu se contredire, mais enfin à l'heure présente une conférence va se réunir, il faut que le pays sache la conduite que doivent tenir à Constantinople nos agents diplomatiques.

M. Casimir Périer demande quelles sont les raisons qui ont forcé le gouvernement à abandonner notre politique nationale en Orient ; il dit que notre amour-propre national doit souffrir et qu'il faut savoir soutenir notre drapeau.

La Chambre accueille très-mal cette fin.

M. de Freycinet répond que les grandes puissances, à l'exception de la Turquie, sont tombées d'accord pour tenir une conférence à Constantinople, dont les séances sont ouvertes à l'heure présente. La France et l'Angleterre ont donné à leurs ambassadeurs des instructions qui ont pour objet de déterminer les bases de la conférence : le maintien du statu quo, le rétablissement des droits respectifs du Khédive et du Sultan, le respect des firmans et des engagements internationaux. Tout sujet étranger aux affaires d'Egypte sera exclu des délibérations de la conférence.

Il a été signé un protocole de désintéressement en vertu duquel les puissances s'interdisent de chercher aucun avantage en dehors des bases de la conférence. Le gouvernement n'a aliéné aucune part de son indépendance et si, contre toute attente, il se trouvait en présence de solutions contraires à sa dignité, il reprendrait toute sa liberté ;

mais il a la conviction que l'accord persistera jusqu'au bout. En tout cas, on peut être assuré que l'attitude de nos ambassadeurs sera conforme à ce qu'on peut attendre des dépositaires du pouvoir dans un grand pays comme la France. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Chronique générale.

LA CONFÉRENCE.

La conférence semble devenir de plus en plus problématique ; en tous cas on se demande à quoi elle pourrait bien servir.

Le Sultan affirme que la conférence est inutile, nuisible même, et il donne à comprendre qu'il ne pourra pas tenir compte de ses décisions.

Les ministres de Constantinople manifestent aux représentants des puissances leur étonnement de ce que l'Angleterre et la France ne soient pas satisfaites du résultat de la mission Dervisch-Pacha.

Trente-deux mille Européens ont pris la fuite, qui, s'ils étaient restés, seraient massacrés à l'heure qu'il est.

N'ayant plus d'étrangers à assassiner, les mercenaires d'Arabi se reposent dans le calme d'une conscience pure.

A Constantinople, on estime que tout va pour le mieux.

Les grands négociants de Paris qui ont des succursales en Egypte ont adressé au gouvernement une requête pour lui demander un moyen d'assurer la sécurité de leurs représentants et de leurs établissements.

(Paris.)

On avait de fortes raisons de croire, dit le Rappel, que le préfet de police égyptien était l'instigateur du massacre des Européens. Ce personnage qui, en cas d'enquête sérieusement menée, aurait pu compromettre beaucoup de complices, serait mort, dit-on, à Alexandrie, très-subitement.

Ce fait prouve que le Khédive a été prudent en refusant de retourner au Caire, où il serait complètement livré aux mains d'Arabi.

La succession de M. de Cissey. — Les candidats sont nombreux au fauteuil d'inamovible devenu vacant par la mort de M. de Cissey. On cite M. de Pressensac, M. Senart, M. Cyprien Girard, tous blackboulés aux dernières élections législatives par le suffrage universel.

La commission du budget a adopté, par 15 voix contre 10, la convention avec la Compagnie d'Orléans. M. Ribot conserve ses fonctions de rapporteur.

La municipalité de Lyon a voulu imiter celle de Paris pour faire manœuvrer les jeunes bataillons scolaires le 14 juillet.

Les jeunes élèves lyonnais auront un costume national pour cette cérémonie : pantalon blanc, veste bleue et béret rouge avec la cocarde tricolore.

Un groupe de conseillers municipaux de Paris, doit présenter une motion à la prochaine séance, pour que le drapeau rouge figure dans les trophées qui cerneront la façade de l'Hôtel-de-Ville, le 14 juillet.

La participation des bataillons scolaires à la revue du 14 juillet est chose décidée.

Malgré la vive opposition du ministre de la guerre, le gouvernement a dû céder aux volontés du conseil municipal de Paris, et, la veille de la revue, les jeunes guerriers des écoles laïques recevront des mains de l'autorité militaire, qui sera chargée de les surveiller, les armes tant désirées par nos écoliers.

Un instituteur laïque de Rouen vient de demander au conseil municipal qu'il lui

soit alloué une somme de 50 francs pour donner des casquettes rouges à tous ses élèves le 14 juillet.

LA TAXE OBLIGATOIRE DES LOYERS.

MM. les bourgeois et leurs fils nous sauront gré de mettre sous leurs yeux la pétition dont la Fédération socialiste révolutionnaire a pris l'initiative, et que patronne le Citoyen. Cette pétition a pour objet de forcer la Chambre à voter une loi du maximum sur les loyers.

Propriétaires, oyez :

« Considérant la situation de plus en plus intolérable faite aux ouvriers, aux employés et aux petits commerçants par l'augmentation continue et exorbitante des loyers ;

« Attendu que cette augmentation résulte de la plus-value donnée à la propriété bâtie par les boulevards, les marchés, les lignes d'omnibus et de tramways, les gares et autres progrès de la vie publique qui, au lieu de profiter à tous, ne bénéficient qu'aux seuls propriétaires ;

« Attendu que le mal dont souffrent les neuf dixièmes de la population étant ainsi d'origine sociale, c'est à la société, représentée par l'Etat, qu'il appartient d'y remédier en intervenant dans le prix des logements ;

« Attendu, d'autre part, que le logement est plus nécessaire encore que le pain, puisque, dans la société actuelle, si on est libre de mourir de faim, on est obligé d'avoir un domicile, sous peine d'être arrêté et condamné pour vagabondage ;

« Attendu, par suite, que la même raison qui a fait taxer le pain existe plus impérieuse pour la taxation des loyers ;

« Attendu enfin que cette taxation n'offre aucune difficulté dans la pratique, les dernières quittances fournissant à l'action législative des éléments d'appréciation plus que suffisants ;

« Les soussignés

« Demandent, par la présente, à la Chambre des députés, de réquie par une

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLON.

XXVI

COURS BLESSÉS.

(Suite.)

Montméral s'était abattu sur son lit, les yeux fermés. Son souffle ressemblait à un râle.

Carmen s'approcha de lui et, tremblante, se versa lentement de l'eau sur le front de l'officier, mais son regard semblait suivre avec avidité chacune des gouttes qui s'échappaient du bidon.

— A boire, à boire, murmura Montméral.

— Buvez, dit Carmen d'une voix presque sifflante.

Elle approcha le flacon de la bouche du capitaine.

Philoctète regardait cette scène et se demandait où Carmen avait pu se procurer l'eau qu'elle venait d'apporter à Montméral.

Lorsque celui-ci eut épuisé le flacon, Carmen sortit. Elle passa auprès de Philoctète sans le voir, sa démarche avait une raideur automatique qui

effrayait l'ordonnance.

Elle fit quelques pas, puis porta ses mains à son front et s'étreignit comme si elle eut espéré éteindre par cette pression le feu qui le brûlait.

Puis tout à coup elle écarta ses mains. Ses yeux étaient hagards :

— Oh ! fit-elle, de l'eau !

Et, se jetant à terre, elle colla avidement ses lèvres sur le sable encore brûlant.

Un commencement de folie l'avait prise. Le douar n'était plus qu'un champ de sable ; toute végétation en avait été arrachée par les hommes et les animaux, et cependant la plaine aride et nue apparaissait aux yeux hallucinés de Carmen comme un immense lac aux eaux limpides.

— Mon Dieu ! dit-elle avec un cri de désespoir, on se relevant sur les genoux, c'est de l'eau salée ! La pression de ses lèvres sur le sable avait été si vive, si affolée, que leur peau fine et tendre s'était fendue. Un mince filet de sang coulait aux deux coins de sa petite bouche.

Carmen maintenant s'allongeait sur le sol, la tête sur ses bras repliés. Tout son corps frémissait sous une indicible souffrance.

Philoctète se précipita pour la secourir. Mais lorsqu'un le devança et se jetant à genoux à côté de la jeune fille, releva sa tête, l'appuya sur son bras et interrogea avec anxiété :

— Carmen, qu'avez-vous, mon Dieu ?

— J'ai soif, j'ai soif ! râla la malheureuse enfant. Par pitié, à boire, je n'ai pas bu depuis deux jours !

Montméral fixa les yeux sur Philoctète. Celui-ci comprit cette interrogation muette.

— Dam, oui ! mon capitaine ! on est un peu à court d'eau. Cependant la demoiselle a dû recevoir sa ration comme les camarades.

Tout à coup Philoctète s'interrompit.

— Ah ! la pauvre ! J'y suis, dit-il enfin. C'est sa ration dont elle se servait tout à l'heure pour rafraîchir votre tête. Et qui sait depuis combien de temps la malheureuse fait ce sacrifice. Je comprends maintenant comment cette disette que je redoutais tant pour vous ne vous a pas fait souffrir. La demoiselle profitait de la nuit pour vous apporter son eau, tandis qu'elle-même mourait de soif. Si ça a du bon sens de ne pas m'avoir prévenu, de ne point m'avoir empêché d'avaler toute ma ration comme un goinfre. Voyez un peu dans quel état elle s'est mise !

Et Philoctète gourmandait la jeune fille, mais en même temps de grosses larmes roulaient sur ses joues hâlées.

Ce dévouement si tendre et si discret avait vaincu les dernières résistances de Montméral. Il se laissait aller tout entier à cette tendresse qui l'envahissait et que depuis quelques jours il cherchait à combattre.

— Carmen, murmurait-il, en couvrant de baisers ardents les mains brûlantes de la jeune fille, Carmen, pardonnez-moi ! je vous aime ! je vous aime !

Carmen, sous cette douce étreinte, sortit un peu de sa prostration. Ses yeux se levèrent sur ceux de Montméral. Puis leurs longs cils se levèrent et se recouvrirent tandis qu'une flamme montait à ses joues pâlies.

Elle voulut parler, mais sa gorge, rétrécie par la sécheresse, ne put produire aucun son. On n'entendit que le sifflement de sa respiration entre ses lèvres meurtries.

— Et ne pouvoir rien faire pour elle ! s'écria Montméral avec désespoir. N'y a-t-il donc pas une goutte d'eau dans ce camp maudit ?

— Si, il doit en rester encore un peu dans la citerne, mais les Chambas la gardent.

Le capitaine était déjà debout.

— Gardée ! dit-il. Tu vas voir !

— Mon capitaine, je vous en conjure, n'essayez pas de lutter contre eux ; vous êtes trop faible encore et ils défendraient ces gouttes d'eau comme un trésor. Ils vous tueraient.

— Je ne veux pas qu'elle meure. Porte-la sous la tente. Je vous rejoins.

Et Montméral courut à la citerne. Elle n'avait plus de sentinelles. Montméral, joyeux, descendit le seau de cuir avec lequel on puisait l'eau. Le

loi les loyers dans les proportions suivantes :
» 50 0/0 pour les logements au-dessous de 400 fr. ; 40 0/0 pour les logements de 400 à 1,000 fr. ; 25 0/0 pour les boutiques et magasins jusqu'à concurrence de 4,000 francs. »

Nous pourrions faire observer que ce sont les défenseurs des classes ouvrières qui, au nom de la liberté, ont demandé et obtenu la suppression de la taxe obligatoire du pain. Mais nous n'avons pas à faire ressortir ici les contradictions continuelles dont les républicains font preuve. Nous soumettons seulement aux bourgeois, aux propriétaires qui ont contribué à nous condamner à la République, les tendances progressives des nouvelles classes dirigeantes et nous leur demandons : Qu'en dites-vous ?

Oh ! ce n'est pour le moment qu'une pierre d'attente ; mais, patience, au train dont vont les choses, vous pourrez bien ne pas attendre longtemps.

UNE IMAGE OFFERTE AUX RÉPUBLICAINS.

Le *Grelot* publie une image coloriée, représentant Garibaldi en chemise rouge, accroupi dans une posture inexpressible... au-dessus d'une carte de France souillée d'une tache jaune sur laquelle on lit ces mots : « L'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant la France. GARI-BALDI. » Garibaldi tient à la main le drapeau français, et M. Zola pourrait seul dire à quel usage il le destine. Cette caricature n'est pas signée « *Marque* », mais le souvenir du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur se représente à la pensée de ceux qui regardent ce numéro du *Grelot* et cette caricature grossière, mais juste.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juin.
Les nouvelles d'Egypte sont insignifiantes, celles concernant la conférence sont plus graves ; la date de sa réunion fixée à aujourd'hui est reculée à une époque indéterminée. En présence de cette résolution qui remet tout en question, la Bourse est mauvaise.
Nos rentes sont l'objet de réalisations assez suivies : le 3 0/0, 81 et 81.25 ; l'amortissable, 82.05 et 82.20 ; le 5 0/0, 114.22 et 114.50.
Les fonds étrangers subissent l'influence de la mauvaise humeur de la place. L'Egypte 6 0/0, 275. Le Turc, 11.65.
L'attitude des valeurs n'est pas moins bonne.
Le bilan de la Banque de France n'attire plus l'attention du public.
Nous constatons une augmentation d'or de 15,706,000 fr., une augmentation d'argent de 906,000 fr. Les bénéfices sont de 660,000 fr. pour la semaine.
Le Crédit Foncier fait 1,510.
L'absorption de la Banque Hypothécaire sera avantageuse à la Compagnie Foncière de France et d'Algérie dont les prêts s'élèvent déjà à 10 millions.
Les Magasins de France et d'Algérie sont fermes à 560. Le dividende qui sera distribué sera de 15 francs, soit 12 0/0 du capital versé.
Les ventes dominent sur le marché de l'action du Crédit Général Français, valeur qui est fort dépréciée et qu'on considère comme dangereuse.
Le Comptoir Industriel de France et des Colonies va payer l'acompte de 12 fr. 50 sur l'exer-

cice en cours, les titres de cette société vont donc acquérir une prompte plus-value.
Les achats sont assez suivis sur les titres de la Société Française Financière à 525, le solde du coupon qui est de 40 fr. attire les capitaux de placement.
La Banque Nationale a perdu le cours de 400 et tous ses efforts pour remonter sont superflus, les offres l'emportent.
En valeurs industrielles, il y a d'assez bons achats.
Il ne faut pas confondre les obligations hypothécaires Malétra émises à 485 fr. et rapportant 25 francs par an avec les titres que l'on offre ordinairement.
Lyon, 1,640 ; Orléans, 1,285.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le directeur du *Courrier de Saumur* est évidemment embarrassé de la reproduction que nous avons faite du chaleureux compte rendu qu'il a publié, le 2 mai 1855 (il y a 27 ans), sur la bénédiction de la chapelle Richelieu à Notre-Dame des Ardilliers. Voici ce qu'il nous réplique :

« A propos des réflexions faites par le *Courrier de Saumur* sur la promenade cléricale de dimanche, à laquelle assistait le rédacteur de l'*Echo Saumurois*, ce dernier veut bien rééditer dans sa feuille, pour la deuxième ou troisième fois, quelques lignes d'un article publié par nous, il y a plus de 30 ans.
« Depuis cette période, il s'est produit tant de pèlerinages, de saints pouilleux et d'eaux merveilleuses. Nous avons vu tant de vicaires de la sainte église catholique, apostolique et romaine orner les bancs de la cour d'assises pour des actes qui ne sont pas précisément vertueux, que la foi qui nous avait été inculquée dans notre jeunesse a complètement disparu.
« Comme beaucoup d'autres citoyens, nous ne croyons plus à toutes les merveilles d'une religion tronquée par ses disciples les plus fervents, et qui sont les premiers à oublier ses divins préceptes. »
» R. ROLAND. »

Cet aveu est naïf. Pour être conséquent avec lui-même, notre confrère ne devrait-il pas abandonner la démocratie et la librepensée, ce parti qui voit chaque année tant de ses adeptes passer en Cour d'assises « pour des actes qui ne sont pas précisément vertueux » ?

Il pourrait aussi considérer que « la foi qui lui a été inculquée dans sa jeunesse » éclaire le monde depuis dix-neuf siècles ; cette antiquité est bien un gage de garantie. Sans doute, l'Eglise catholique a vu depuis 1900 ans certains de ses membres faillir, pour cause de faiblesse humaine, orgueil, ou intérêt ; mais elle n'en subsiste pas moins, et de nos jours, malgré la persécution dont elle est l'objet, les signes de vie qu'elle donne sont bien en sa faveur.

Nous sommes tout surpris que, par cette double considération, notre confrère n'ait pas conservé « LA FOI QUI LUI A ÉTÉ INCULQUÉE DANS SA JEUNESSE ».

REVUE DE LA GENDARMERIE.

Mercredi, le général Melon a passé en revue les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Segré ; hier, il était à Beaufort, pour les mêmes opérations dans l'arrondissement de Baugé.

un douar quelconque des Ouled-Sidi-Cheick, discussions nous mourir en chemin.

— Mais le capitaine pourra-t-il marcher ?
— N'ai pas peur ! je pourrai tout pour tenter de la sauver.

— En route, alors, dit Philoctète. Aussi bien le pays n'a rien d'hospitalier.

Et malgré lui, au milieu de cette aridité et de cette sécheresse, le brave ordonnance songeait à la boutique si fraîche de sa promise M^{lle} Ruch, à la devanture de laquelle il alignait jadis avec une précision toute militaire les melons savoureux, les prunes vermeilles et les poires fondantes.

Au milieu de ce rêve, il entendit la voix de José. Celui-ci accourait au-devant d'eux.

— Vite, vite, cria-t-il, venez vite. Deux vedettes de spahis entrent dans le douar ; elles précèdent un détachement français qui sera ici dans un quart d'heure.

Montméraïl joignit ses mains :

— Grâces vous soient rendues, mon Dieu ! dit-il, Carmen est sauvée !

Quelques minutes plus tard, en effet, les échos des collines de Rassouk se renvoyaient les sons de la trompette.

(A suivre.)

Ce matin, il a passé en revue les gendarmes de l'arrondissement d'Angers.

Saumur et Cholet recevront sa visite après Angers. Le général complète ainsi l'inspection faite il y a un mois par le colonel de la 9^e légion.

Théâtre de Saumur.

Nous rappelons que demain samedi aura lieu sur notre scène une fort belle représentation du fameux et désopilant *BARON*, des Variétés, accompagné de plusieurs artistes de la Renaissance, des Variétés et de la Comédie-Parisienne, dont quelques-uns se sont déjà fait applaudir à Saumur.

En outre du grand et joyeux vaudeville *les Trois Epiciers*, où l'on voit figurer les intéressantes familles Lapie, Leturc et Bardou, et dans lequel M. Baron remplira le rôle qu'il a joué à Paris, le programme comprend deux autres pièces comiques, *Monsieur boude*, *Mademoiselle Agathe*, puis un à-propos en un acte, dans lequel figure M. Baron, et qui précède les intermèdes.

Ces intermèdes ne comprennent pas moins de six morceaux, de genres différents : chansonnettes, chanson à boire, pastorale, tyrolienne nègre, etc., chantées par M^{lle} Dharville, M. Fugère et M. Baron.

Nous donnons plus loin le programme complet de cette représentation aussi intéressante que variée.

Nous avons annoncé hier que M^{lle} Marie Chalon, une Saumuroise, jouera lundi prochain sur notre théâtre *les Premières Armes de Richelieu*, triomphe de M^{lle} Déjazet, et *les Charbonniers*, grand succès de M^{lle} Judic. Le *Journal de Maine-et-Loire* dit que M^{lle} Chalon est bien connue à Angers, où elle a été fort applaudie, notamment dans la *Femme à papa*.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Il y a quelques jours, un grave accident est arrivé dans les caves de M. Bouvet, négociant à Saint-Florent.

Le sieur Michel Lutz, âgé de 64 ans, travaillait, avec les nommés Trébuchet et Laurent, à fendre un bloc de pierre d'une hauteur de deux mètres environ.

Trébuchet, voyant le bloc près de tomber, cria à ses camarades de se retirer. Lutz n'entendit pas, et le bloc de pierre tomba sur lui. Après avoir dégagé le corps du malheureux journalier, Laurent et Trébuchet le transportèrent, sur l'ordre de M. Bouvet, à la maison de santé de Bagnoux, où il mourut la nuit suivante.

M. le docteur Besnard, appelé près du malheureux Lutz, déclara qu'il était mort de la fracture de plusieurs côtes avec déchirure des poumons.

Lutz est originaire de Rossendorf (Bas-Rhin) ; c'est un ancien militaire retraité.

Conseil municipal de Saumur.

Séance du 22 mai 1882.

Présidence de M. Combiér, maire.

(Suite.)

Le Conseil, où le rapport de la Commission sur le compte administratif présenté par le Maire et sur les comptes de gestion du Receveur municipal ; considérant que ces deux comptes concordent entre eux et se vérifient facilement l'un par l'autre ;

Approuve les deux comptes dont s'agit comme réguliers et donne au Maire, comme au Receveur municipal, décharge de l'exercice entier de 1881 ;

Donne décharge au Receveur municipal de la somme de 159 fr. 27, montant des cotés irrécouvrables sur la taxe sur les chiens, suivant l'état qu'il a présenté, plus 4 fr. 70 de sommes irrécouvrables sur frais de poursuites faits et inscrits audit état.

Le Conseil, après avoir examiné les différents articles de recettes du budget additionnel de 1882, les approuve tels qu'ils ont été présentés par la Commission du budget et s'élevant à 67,432 fr. 66.

Passant au chapitre des dépenses, le Conseil vote la section 1^{re} telle qu'elle a été présentée par M. le Maire ;

Vote la section II, paragraphe 1^{er}.
Au § 2 de cette section, le Conseil, vu le rapport de la Commission, vote les crédits 24 à 33, annule le crédit n^o 34 ;

Vote, sous ledit n^o 34, un crédit de 1,600 francs pour la création de la Caisse des éco-

les ; vote les autres crédits tels qu'ils ont été présentés par M. le Maire ;

Arrête la dépense totale à inscrire au budget additionnel de 1882 à la somme de 75,316 fr. 74.

Les recettes s'élevant à 67,432 fr. 66, le budget additionnel se solde par un excédent de dépenses de 8,184 fr. 08.

Bureau de bienfaisance. — Le Conseil administratif et les budgets du Bureau de bienfaisance, approuve le compte administratif pour 1881, le budget additionnel l'exercice 1882 et le budget de l'exercice 1883.

Fabrique des Ponts. — Le Conseil, adoptant les conclusions de la Commission administrative et le budget de la fabrique des Ponts, n'approuve pas le compte administratif et le budget de la fabrique des Ponts.

Collège. — Le Conseil approuve le compte administratif de garçons de 1881, et le budget principal de 1883, tel qu'il a été arrêté par le bureau d'administration du Collège et émet le vœu que la création de deux nouvelles chaires, histoire naturelle et dessin, soient accordées par l'Etat, conformément au décret du 4 janvier 1881.

Hospices. — Le Conseil, vu le rapport de la Commission sur le compte administratif de 1881 et sur le budget additionnel de 1881 dressé par la Commission administrative des Hospices et les conclusions de gestion des receveurs Cornilleau, Bouilly ; approuve le budget additionnel dressé par la Commission administrative pour 1882.

M. le Maire soumet au Conseil les propositions de la Commission administrative des Hospices pour le budget de 1883.

M. Besnard demande la parole et dit que le changement opéré par la Commission administrative dans le service de la pharmacie est onéreux pour cet établissement. D'après lui, le personnel actuel coûte un minimum 1,900 fr. de plus que le précédent qui comprenait, au lieu d'un pharmacien et d'un aide, deux religieuses qui n'étaient payées que 130 fr. chacune ; aussi il émet le vœu que l'Administration de l'Hospice ne continue pas la création des services hospitaliers.

M. Renou demande la parole pour répondre à M. Besnard.

M. Renou dit que la question que le Conseil a présentée à examiner est de savoir si le budget de l'Hospice est régulièrement établi, si les dépenses et les recettes y figurent exactement, et, d'autre part, si, avec une prévision de recettes et de dépenses, les divers services hospitaliers assurés pour 1883. Or, la Commission, après examen de ce budget, conclut à ce que le Conseil en approuve l'ordonnance. De manière générale, le Conseil n'a pas à se mêler dans les détails de l'administration de l'Hospice. La Commission administrative est parfaitement maîtresse d'introduire dans l'Hospice les modifications qu'elle croit au bien du service, et nous n'avons pas nous en occuper, surtout quand ces modifications n'altèrent nullement l'équilibre du budget.

L'honorable docteur Besnard trouve regrettable le remplacement des Sœurs par d'autres employées à la pharmacie par un pharmacien breveté, mais il tombe malade, dant sous le sens qu'un point méritant doit être spécialement intéressant pour le collègue, la présence à l'Hospice d'un pharmacien, offre de meilleures garanties que celle de deux Sœurs plus ou moins tentes.

M. Besnard désire, et c'est là le vœu émet, comme c'est son droit, que l'Administration de l'Hospice ne remplace pas des laïques les Sœurs du service pharmaciaire.

Nous n'avons point, messieurs, à donner d'avis sur cette question qui ne nous regarde pas.

Nous devons dire, d'ailleurs, que dans une circonstance récente, dans une circonstance tenue au théâtre de cette ville, le Maire a formellement déclaré que la Commission de l'Administration n'était pas à placer quant à présent les Sœurs hospitalières par des laïques. Quant à ce qui pourra arriver dans l'avenir, nous pourrions nous en occuper, mais nous n'avons pas à prévoir de si loin.

M. Vinsonneau déclare, comme membre de la Commission administrative des Hospices, que ladite Commission n'a point eu en vue de réaliser une économie lorsqu'elle a décidé le remplacement des deux religieuses qui tenaient la pharmacie. Elle a voulu surtout assurer la sécurité des malades.

Un membre fait allusion à un fait récent qui prouve que l'exécution de cette réforme a démontré combien il est nécessaire, dans l'intérêt des malades, de ne laisser exécuter les ordonnances médicales que par des pharmaciens responsables.

Après diverses observations, l'incident est clos.

Le Conseil, vu le rapport de la Commission du budget, approuve le budget des Hospices pour 1883, tel qu'il a été dressé par la Commission administrative.

M. le Maire invite M. Vinsonneau, rapporteur de la Commission des travaux, à donner au Conseil lecture de son rapport.

M. VINSONNEAU s'exprime ainsi :

Messieurs,

La Commission nommée par le Conseil pour procéder à l'examen et au classement des diverses demandes concernant les travaux à exécuter, a l'honneur de vous proposer d'adopter le programme suivant :

N° 1. — Nantilly.

Dépenses approximatives, 29,000 fr.

Détail : expropriation maison Reveillon, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 6,500 fr.; — maison Delhumeau, 2,500 fr.; — maison Dozon, 2,500 fr.; — indemnité au locataire Pasquier.

Pan coupé rectificatif à l'angle de la rue de l'Hospice, 5,000 fr.; — expropriation de la maison Oifray, rue de l'Aumônerie, 4,000 francs; — maison Carreau, rue du Petit-Yersailles, 3,000 fr.; — maison Bigot, 2,500 fr.; indemnité aux locataires de ces deux maisons.

Mise en état de viabilité de la rue Saint-Lazare et achats de terrains pour son élargissement, 40,500 fr.

Exposé sommaire: Les maisons désignées pour être expropriées avancent sur la voie publique et gênent la circulation; l'angle de la rue de l'Hospice est un danger permanent et la rue Saint-Lazare est impraticable dans une partie de son parcours.

Les démarches faites pour aboutir à des achats à l'amiable ont été commencés et nous croyons que l'entente deviendra possible avec les divers propriétaires, sans recourir aux longues formalités de l'expropriation.

Nous n'avons fait que reprendre, pour ce quartier, des propositions anciennes, déjà étudiées; nous en réclamons l'application immédiate.

N° 2. — Saint-Nicolas.

Dépense approximative, 92,000 fr.

Détail: Première partie, rue des Boucbers prolongée, 34,000 fr., comprenant: expropriation terrain Abraham, Perron, 4,000 fr.; — maison Le Blaye, 25,000 fr.; — maison Voyer, 5,000 fr.

Deuxième partie, rue de la Marmaillet prolongée, 33,000 fr., comprenant: expropriation parcelle terrain Hublot, 4,000 fr.; — terrain Bellanger, 12,000 fr.; — terrain Florisson, 14,000 fr.; — indemnité pour déplacement d'industrie à ce dernier, 6,000 francs.

Troisième partie, 25,000 fr.; — mise en état de viabilité de ces deux rues, gaz, construction de murs de soutènement, terrain Abraham.

Exposé sommaire: L'utilité de ces divers projets n'est pas contestable, ils ont été étudiés déjà plusieurs fois, une solution est devenue nécessaire.

Nous conseillons l'expropriation des maisons et terrains, car des intérêts sérieux sont en jeu, des écarts d'estimation considérables vont forcément se produire et rendre l'achat à l'amiable bien difficile.

Nous demandons que la Ville exproprie non-seulement le passage de la rue, mais aussi les parcelles des terrains qui resteront en bordure. Ces parcelles seraient vendues avec avantage par elle, lorsque ces deux rues auront été mises en état de viabilité.

N° 3. — Quartier des Ponts.

Dépense à prévoir:

Détail: Asile d'enfants; — expropriation de la maison Jublin.

Exposé sommaire: Des engagements ont été pris par le Conseil pour l'exécution de ces travaux; nous proposons de ne pas attendre plus longtemps. La salle d'asile

pour les enfants est vivement réclamée par les habitants de ce quartier populeux.

N° 4. — Théâtre.

Dépenses projetées:

Détail: Installation du foyer; plancher des galeries; plafond, sorties nouvelles, divers.

Exposé: L'urgence de ces travaux n'est pas à démontrer, le foyer n'a été jusqu'ici qu'installé d'une façon trop primitive, le plancher des galeries n'a jamais été fait; le grand besoin de réparations, et des mesures doivent être étudiées pour ménager de nouvelles sorties en cas d'incendie.

N° 5. — Hameau du Petit-Puy.

Les réclamations depuis trop longtemps écartées des habitants de ce quartier, imposent à l'Administration l'obligation de procéder au plus tôt à des travaux de réfection du chemin d'exploitation.

N° 6. — Quartier Saint-Pierre.

Dépenses évaluées à 40,000 fr.

Détail: expropriation de la maison Breton, 1,500 fr.; — paiement des maisons Viau, 10,000 fr.; Godbillon, 10,000 fr.; mise en état de la place, 5,000 fr.

Exposé: En présence des demandes élevées des propriétaires des maisons restant à démolir, la Commission croit devoir proposer au Conseil de faire exproprier maintenant la maison Breton et d'ajourner l'achat des autres maisons. La Commission demande seulement qu'elles soient frappées d'alignement, son intention étant d'en demander plus tard la démolition.

Voici les demandes des intéressés:

M. Breton, 28,000 fr.; — M. Bonneau, 30,000 fr.; — M. Bolognesi, 27,000 fr.; — M. Vasseur, 32,000 fr.; — M. Vincent, 26,000 fr. (indemnités et maisons).

N° 7. — Clos Louvet.

La Commission propose de prendre sur l'emprunt projeté une somme de 25,000 fr. pour payer le terrain qui sera réservé au Jardin des Plantes, et distraire de celui qui est destiné au Collège de jeunes filles protégé.

RECAPITULATION.

Quartier de Nantilly.....	29,000 fr.
Quartier Saint-Nicolas....	92,000 »
Quartier des Ponts.....	24,000 »
Théâtre.....	35,000 »
Hameau du Petit-Puy....	5,000 »
Place Saint-Pierre.....	40,000 »
Jardin des Plantes.....	25,000 »
Total.....	250,000 fr.

Les travaux de pavage ne sont pas compris ici; ils devront être continués à l'aide des ressources que donneront les 5 centimes (qui pourraient être maintenus en 1883) de l'emprunt de 84,000 fr.

L'installation du service des Eaux, réclamée par le quartier de la Croix-Verte, ne peut se faire maintenant. Les changements que l'Etat se propose de faire subir au viaduc de la gare d'Orléans ne permettraient pas de poser actuellement les tuyaux de conduite de l'eau.

Le mauvais état de la chaussée, dans la traversée des ponts de Saumur, est signalé à nouveau; l'Administration est priée d'intervenir auprès du service des Ponts-et-Chaussées, pour faire cesser cette situation déplorable.

Un emprunt d'une somme de 25,000 fr. est nécessaire pour couvrir les diverses dépenses détaillées ci-dessus.

L'annuité à payer (en adoptant pour type un emprunt sur particulier, 4 0/0 remboursable en 20 annuités) serait de la somme de 48,395 fr. 50.

Nous proposons, pour couvrir cette annuité, d'ajouter dix centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, soit une somme de 17,034 fr. 42; le reliquat, 4,361 fr. 08, serait pris sur les ressources ordinaires du budget.

Nous ferons remarquer au Conseil que, dans quatre ans (c'est-à-dire le 25 décembre 1886), par suite de l'extinction de l'emprunt de 200,000 fr. qui nécessite une annuité de 25,900 fr. 92, la Ville se retrouverait dans la même situation qu'aujourd'hui au point de vue des centimes additionnels.

Nous avons même 3 centimes additionnels en moins, depuis le 1^{er} janvier 1882, par suite du vote de la loi établissant la gratuité absolue de l'enseignement primaire, qui ne met à la charge de la Ville que 4 centimes au lieu de 7, dont elle s'était volontairement imposée précédemment.

Ce ne serait donc réellement, pour les contribuables, qu'une charge nouvelle de

7 centimes, pendant quatre années seulement.

Un membre de la Commission demande d'élever l'emprunt à la somme de 270,000 fr. et d'ajouter 11 centimes additionnels au lieu des 10 centimes proposés par la majorité de votre Commission.

Ceci permettrait, selon lui, de faire la rue du Petit-Pré, d'y exproprier diverses maisons, et ensuite de procéder au relèvement du Champ-de-Foire et de ses chaussées, à l'aide de déblais provenant du Collège projeté.

Nous croyons, malgré cela, que ces divers travaux, dont nous ne nions pas l'utilité, pourraient parfaitement se faire sur les ressources ordinaires du budget. En effet, l'emprunt projeté va couvrir certaines dépenses dont le paiement lui incombait.

Une autre considération doit ici entrer en ligne de compte: il est indiscutable que des recettes d'octroi, plus importantes, sont à prévoir pour l'avenir. Ces plus-values seront amenées forcément par l'exécution des entreprises projetées, et par le bien-être que cela produira dans la situation intéressante de la population ouvrière de la ville de Saumur.

(La fin à demain.)

FÊTES DE CHINON.

1^{er} JUILLET

6 heures du matin. — Salves d'artillerie.

10 heures. — Réunion des musiques, place Jeanne-d'Arc.

2 heures. — Réception officielle, à la gare, du train d'honneur; inauguration du chemin de fer de Chinon à Port-Boulet. (Retour à Chinon du train d'inauguration à 7 heures.)

3 heures. — Concours musical. — Le soir, retraite aux flambeaux par toutes les musiques; grand cher lumineux.

DIMANCHE 2 JUILLET

6 heures du matin. — Réveil par les musiques.

8 heures. — Secours aux indigents.

10 heures. — Distributions des récompenses aux musiques, place de l'Hôtel-de-Ville.

2 heures. — Réception à la gare des membres du gouvernement et des autorités.

3 heures. — Ascension du ballon montgolifère la Vidouillaise, de 29 mètres de haut, cubant 2,500 m., muni de son vaste parachute équatorial. — Ballons grotesques et petits ballons, place Jeanne-d'Arc.

4 heures. — Inauguration de la statue de Rabelais.

6 heures. — Banquet offert à MM. les Ministres, Sénateurs et Députés, par la ville de Chinon.

9 heures. — Feu d'artifice, Fête vénitienne sur la Vienne, incendie de l'île de Tours, embrasement général du Château, des quais, de l'Avenue de la Gare au Vieux-Marché, du Faubourg, de la Place, des rues et monuments publics.

3 JUILLET

1 heure, course de vélocipèdes.

2 heures, Joutes sur l'eau et Jeux divers.

Trains spéciaux à prix réduits (aller et retour) sur toutes les lignes de l'Etat.

TOURS.

École de tir du 70^e territorial. — Dimanche 25 juin, tir au Menneton, de 8 h. 1/2 à 11 heures du matin.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée active seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

Il y a quelques semaines, dans une commune du département d'Indre-et-Loire, un honnête ouvrier meurt après avoir demandé le prêtre et après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise. Les libres-penseurs de l'endroit, croyant qu'une petite manifestation athée ne saurait se payer trop cher, vont trouver la veuve et lui promettent cent francs si elle consent à faire enterrer civilement son mari. La pauvre femme accepte et l'enterrement civil a lieu.

Or, savez-vous à quel usage la veuve emploie maintenant ces malheureux cent francs? A faire dire des messes pour le repos de l'âme de son mari.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

UNE COMPOSITION DE STYLE.

L'Université prend-elle à tâche de justifier chaque jour davantage les défiances qui vont se multipliant autour d'elle et les efforts des catholiques pour échapper au monopole que la République lui veut restituer?

On le croirait vraiment, à voir les étranges matières dont elle occupe la pensée des jeunes filles et des enfants.

La Gazette de France a reçu, par le télégraphe, communication du sujet suivant im-

posé aux élèves de douze ans et au-dessus, dans toutes les écoles d'un même canton, pour la composition générale de style, en vue du brevet d'études primaires:

Exposer quels étaient au moyen âge les privilèges et les prérogatives des seigneurs.

Dire à quelles obligations et à quelles misères les vilains étaient astreints.

L'inspecteur qui a imaginé cette farce de mauvais goût a voulu, sans aucun doute, montrer qu'il était nourri du manuel Paul Bert et qu'il envisageait l'histoire à la façon haineuse des républicains. Ce fonctionnaire s'est désigné à l'avancement. Ses chefs apprécieront, sans aucun doute, le soin qu'il prend d'entretenir dans les jeunes cœurs de son arrondissement, non pas le culte passionné de nos gloires françaises, non pas l'enthousiasme mémoire de nos grandeurs traditionnelles, mais l'image calomnieuse et faussée des institutions nationales, le souvenir exagéré et malsain des abus et des souffrances qu'ont dépassés si largement les abus et les souffrances de l'heure présente.

Encore nous refusons-nous à croire que cet étrange programme d'une composition de style appelle volontairement une allusion à certaines inventions fantaisistes et mal-propres concernant les prérogatives seigneuriales.

Une telle inconvenance, si elle était intentionnelle, serait, à l'école, un véritable crime.

Faits divers.

On se souvient de la fameuse dépêche du *Petit Marseillais* annonçant que le préfet du Gard avait fait expulser les frères *Etiam, Manu et Militari*.

Un journal républicain de Valence, rendant compte de la remise de la barette à Son Em. le cardinal Lavignerie par M. Grévy aîné, terminait son article par une anerie semblable:

« M. de Lavignerie, dit-il, est resté à déjeuner à l'Elysée avec les deux ministres, MM. *Ablégat et Gardenoble* et d'autres personnes. »

Prendre la fonction d'ablégat et le grade de garde-noble pour un nom propre, et désigner ainsi M^r Ferrata et le comte Cecchini, c'est tout aussi drôle que le mot du père Grévy, appelant la dignité cardinalice « le plus haut rang de l'épiscopat ».

Et dire que les républicains veulent monopoliser l'enseignement!

Comme disent les vieux troupiers d'Afrique: *Kif, kif, bourrico!*

Voir dans la *Revue illustrée* du 47 juin la magnifique Prime offerte à tous les abonnés.

Envoi franco du N° Spécimen contre 40 centimes en timbres-poste adressés au Directeur, 58 bis, Chaussée d'Antin, Paris.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 24 juin 1882,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés,

Avec les concours de:

MM. FRANCIS, ANGÉLY, DUMESNIL, COSTE, M^{lle} MÉRIANI, du théâtre des Variétés; M^{lle} DHARVILLE, du théâtre de la Renaissance; MM. BELLOT, FIGÈRE, M^{lle} Marie LEROUX, Louise GÉRALD, du théâtre de la Comédie-Parisienne.

M. G. MAUCET, chef d'orchestre.

LES TROIS ÉPICIERS

Vaudeville en 3 actes, du théâtre des Variétés, par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

M. BARON remplira le rôle de *Lapie*, qu'il a joué au théâtre des Variétés.

Distribution:

Lapie.....	MM. BARON.
Leturc.....	Francis.
Bardou.....	Billot.
Athanase.....	Angély.
Bichelu.....	Dumesnil.
M ^{lle} Lapie.....	M ^{lle} Dharville.
M ^{lle} Leturc.....	M ^{lle} Mériani.
M ^{lle} Bardou.....	L. Gérald.
Rose.....	Marie Leroux.

C'EST POUR CE SOIR!

A-propos en 1 acte, de M. W. Busnach.

M. BARON remplira le rôle de *Tricoche*.

MM. Angély (*Mitoulet*); Dumesnil (*Archibald*);

Mlle L. Gérald (Héloïse); Mériany (Véronique); — Invités.

MADemoiselle AGATHE

Comédie-vaudeville en 1-acte, de la Comédie-Parisienne, par M. Morel.

MM. Billot (Malassis); Fugère (Faustin); M^{lle} Marie Leroux (Agathe).

Intermèdes.

En voulez-vous? chansonnette, paroles de M. Marc Constantin, musique de M. Rosen. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Si j'étais fleur, pastorale, paroles de M. Charles Blondelet, musique de M. Wache. — Chantée par M. FUGÈRE.

La Veuve du Malabar, paroles de M. Crémieux, musique de M. Hervé (tyrolienne nègre). — Chantée par M. FUGÈRE, avec l'aide de M. BARON.

La Roussotte (Pi... Ouitt), paroles de MM. Meilhac, Halévy et Millaud, musique de M. Hervé. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Les Bavards, chanson à boire, paroles de M. Ch. Nùtler, musique de J. Offenbach. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Bonheur des champs, chansonnette, paroles et musique de M. Ch. Lhuillier. — Chantée par M. FUGÈRE.

MONSIEUR BOUDE

Scène de la vie conjugale en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal, par M. Delacour.

MM. Angély (Livaro); Dumesnil (Joseph); M^{lle} Marie Leroux (Georgina).

ORDRE: 1. Monsieur boude; — 2. Les Trois Épiçiers; — 3. C'est pour ce soir; Intermèdes; — 4. M^{lle} Agathe.

Marché de Saumur du 17 juin

Blé comm. (Ph.)	23	Hulledenoir.	50	125	—
From. 1 ^{re} q. (Ph.)	23	Huile chene.	50	—	—
Froment (Ph.)	77	—	Graine tréfle	50	—
Halle, moyenn.	22	58	—	luzerne	50
Seigle.	75	—	Foin (dr. c.)	780	80
Orge.	65	14	12	Luzerne	780
Avoine h. bar.	50	10	25	Paille	780
Fèves.	75	17	—	Amandes.	50
Pois blancs	80	40	—	Cire jaune.	50
— rouges.	80	32	—	Chanvres 1 ^{re}	190
Colza.	65	—	—	—	—
Chenevis.	30	13	—	—	—
Farine, culas.	157	60	3	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	à	à
Id. 1881,	2 ^e	id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 ^{re}	id.	100 à
Id. 1881,	2 ^e	id.	à
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re}	id.	105 à
Id. 1881,	2 ^e	id.	100 à
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re}	id.	85 à
Id. 1881,	2 ^e	id.	80 à
La Vienne, 1881,	—	—	75 à

ROUGES (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1881	1 ^{re} qualité	150 à 160
Id. 1881	2 ^e	à
Champigny, 1881	1 ^{re}	130 à 200
Id. 1881	2 ^e	à
Id. 1881	3 ^e	à
Varrains, 1881	1 ^{re}	125 à 130
Varrains, 1881	2 ^e	à
Bourgueil, 1881	1 ^{re} qualité	150 à 165
Id. 1881	2 ^e	à
Id. 1881	3 ^e	à
Id. 1881	4 ^e	à
Restigné 1881	1 ^{re}	140 à 145
Id. 1881	2 ^e	à
Chinon, 1881	1 ^{re}	140 à 150
Id. 1881	2 ^e	135 à
Id. 1881	3 ^e	à
Id. 1881	4 ^e	à

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,

rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{lle} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FROGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'école de l'École de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
6 h. — matin.	A POITIERS	10 h. 31 matin.	A ANGERS
8 — 25 —	—	8 h. 42 matin.	—
11 — 15 —	—	11 h. 12 matin.	—
1 — 17 soir.	—	7 — 39 soir.	—
4 — 55 —	—	4 — 55 —	—
7 — 50 —	—	11 — 48 —	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
5 h. 50 matin.	A MONTREUIL	9 h. 13 matin.	A SAUMUR
18 — 35 —	—	5 — 17 soir.	—
2 — 15 soir.	—	3 — 50 —	—
6 — 45 —	—	10 — 47 —	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers à Saumur à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	81 55	81 80	Nord	2990	2410	Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	236
3 % amortissable	82 50	82 60	Orléans	1285	1300	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520
4 1/2 %	111 45	110 90	Ouest	795	800	Obligations communales 1879	439	439
5 %	114 70	115	Compagnie parisienne du Gaz	1070	1365	Obligat. foncières 1879 3 %	436	438
Obligations du Trésor	514 58	512	Canal de Suez	2350	2400	Est	369	367
Obligations du Trésor nouvelles	506	507	C. gén. Transatlantique	515	510	Midi	375	376 50
Bons de liq. départementaux	530	530	OBLIGATIONS.			Nord	380	379 25
Banque de France	5300	5315	Ville de Paris, oblig. 1855 1860	507 50	505	Orléans	377	376 25
Comptoir d'escompte	4025	4028 75	— 1865, 4 %	518	515	Quest.	376	375 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	4495	4510	— 1869, 3 %	406 50	405	Paris-Lyon-Méditerranée	376	376
Crédit de France	275	270	— 1871, 3 %	399	399	Paris-Bourbonnais	376	376
Crédit mobilier	550	556	— 1875, 4 %	511	512	Canal de Suez	555	562
Est	740	750	— 1876, 4 %	513	513			
Paris-Lyon-Méditerranée	1655	1670						
Midi	1250	1260						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES	
3 heures 8 minutes du matin	express-poste	8 h. 42 matin	—
6 — 45 —	(s'arrête à Angers)	11 h. 12 matin	—
8 — 56 —	omnibus-mixte	7 — 39 soir	—
1 — 25 —	—	4 — 55 —	—
3 — 32 —	—	11 — 48 —	—
7 — 15 —	express omnibus		
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte	9 h. 13 matin	—
8 — 21 —	omnibus	5 — 17 soir	—
9 — 43 —	express	3 — 50 —	—
12 — 40 —	soir	10 — 47 —	—
4 — 44 —	omnibus-mixte		
10 — 28 —	express-poste		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU A LOUER

Jouissance de suite, UNE MAISON Avec servitudes, jardin, prairie sur le Thouet, Sise à Brou, commune du Coudray-Macouard.

Etude de M^e ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

VENTE PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 25 juin 1882, il sera procédé, à midi, en l'étude et par le ministère de M. ROUSSE, à la Vente aux enchères publiques

BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{me} Victoire BAFFOUR, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean SIGOGNE, demeurant au bourg et commune de Martigné-Briant.

Cette vente se fera à la requête de M. Joseph VASLIN, serrurier, demeurant à Martigné-Briant, institué par M^{me} Sigogne, exécuteur testamentaire, et chargé par elle de procéder, sans le concours de qui que ce soit et de n'importe quelle manière, à la vente dont s'agit.

Les biens à vendre consistent dans:

1. Une maison, au bourg de Martigné-Briant;
2. Une closierie, nommée la Tannerie, proche le bourg de Martigné-Briant, comprenant bâtiments, cour, jardin, verger, vigne, terres labourables, prés naturels et artificiels, le tout d'une contenance d'environ 12 hectares;
3. Sept hectares 37 ares 8 centiares de terre, nommés la grande pièce de la Fregeonnière;
4. Soixante-six ares de terre, au Chardonnet;
5. Un hectare 17 ares 44 centiares de terre, aux Allots;

6. Quatorze ares 50 centiares de terre, aux Bardelles;

7. Cinq ares de pré, aux Bardelles;

8. Un hectare 33 ares de vigne, aux Arcis;

9. Trente-six ares de vigne, à la Gaubertière;

10. Treize ares de vigne, à la Gaubertière;

11. Trente-neuf ares de vigne, aux Broselles;

12. Trois ares de vigne, aux Broselles;

13. Sept ares 70 centiares de vigne, aux Pehus;

14. Quinze ares 65 centiares de vigne, aux Grenusses;

15. Douze ares de vigne, au Poil-de-Lievre;

16. Cinquante-deux ares 80 centiares de vigne, au Petit-Coteau.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. VASLIN, déjà nommé, ou à M^e ROUSSE, dépositaire des titres de propriété. (308)

A VENDRE

UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A VENDRE

D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREACK.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès.

MATÉRIEL DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant: sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M^{me} veuve LONDO, place de la Mairie, à Chinon. (343)

Etude de M^e JULES CHIGOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY

Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce; MAISON DE MAÎTRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne.

Ferme net: 3,200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARBIN, COULON et PELLETIER, à Loudun, ou audit M^e CHIGOTEAU. (320)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 44, Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (339)

MAISON A LOUER

A VARRAINS.

Salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage;

Greniers, écurie, remise, hangars, basse-cour, cour et jardin de rapport. — Prix: 550 francs.

S'adresser au capitaine DOR, à Varrains. (357)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demandé un petit clerc.

FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant:

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC, Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc.

Réparations en tous genres.

FER ENCAUSSE	FUMIGATEUR
Liquide ne consipant pas.	Anti-Asthmatique.
3 fr. 50 le Flacon	2 fr. 50 la boîte
Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.	

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choko-bore ». Portée extraordinaire

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La Maison GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 50 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable montage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemins de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La Maison GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crosse aux pentes et mesures de l'acheteur. Il est donc possible et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Saumur, imprimerie de P. GOBET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le

</